



Suivi par le Service Contrôles

controlesparis@inao.gouv.fr

Tél : 01.73.30.38.66

**CIRCULAIRE**

**INAO-CIRC-2022-01**

Date : 8 février 2022

**Objet : RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITE DES ORGANISMES DE CONTROLE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

Destinataires	
<p><u>Pour exécution</u> :</p> <p>Organismes de contrôle agréés en AB</p> <p><u>Date d'application</u> : immédiate</p>	<p><u>Pour information</u> :</p> <p>Délégués territoriaux INAO</p>
<p><u>Bases juridiques</u> :</p> <p>-Code rural et de la pêche maritime : articles R.642-46 et R.642-48, -Règlement (CE) n° 834/2007 : article 27</p> <p><u>Abroge ou remplace</u> : INAO-CIRC-2015-01 sur la partie qui concerne les organismes certificateurs en agriculture biologique</p> <p><u>Annexe(s)</u> : 1</p>	

Résumé des points importants :

Ce document présente la trame qui doit être respectée par chaque organisme de contrôle (OC) en agriculture biologique, pour établir le rapport annuel d'activité qu'il est tenu d'adresser chaque année à l'INAO, au plus tard le 31 mars sur les activités menées l'année précédente.

Mots clés : rapport annuel d'activité, organisme de contrôle, agriculture biologique

Cette circulaire définit les éléments devant figurer dans le rapport d'activité, afin de permettre à l'INAO de réaliser, notamment, les bilans nationaux qu'il doit établir chaque année.

Elle précise, dans un premier temps, les modalités de transmission de ce rapport annuel et aborde, dans un second temps, le contenu de celui-ci.

## 1. Modalités de transmission

Le rapport de l'année N, confidentiel et paginé sous la forme page numéro x/nombre de pages total, doit contenir un seul fascicule contenant 2 parties:

-les « Renseignements Généraux » qui regroupent les informations générales de l'organisme certificateur ;

-les « Données » qui regroupent toutes les données découlant des contrôles réalisés sur l'année N.

La partie « données » peut être transmise au format .xls (le modèle est disponible sur le site internet de l'INAO)

Les fascicules doivent être transmis :

- en 1 exemplaire papier pour le fascicule
- En 1 exemplaire informatique
- au plus tard le 31 mars de l'année **N+1**,
- à l'adresse suivante :

### INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

Service Contrôles

12 rue Rol Tanguy / TSA 30003

93555 Montreuil-sous-bois cedex

Et [controlesparis@inao.gouv.fr](mailto:controlesparis@inao.gouv.fr)

Le fascicule « Données » concerne les contrôles effectués du **1er janvier au 31 décembre de l'année N**, ainsi que les contrôles exceptionnellement effectués au cours de l'année N constituant un report de contrôles de l'année N-1. Dans ce dernier cas, ces contrôles doivent être clairement identifiés comme des contrôles de l'année N-1 et ne pas être comptabilisés à nouveau avec les contrôles effectués strictement au titre des contrôles de l'année N.

Le tableau 4. Stratégie analytique et le tableau de l'Annexe 1 doivent être transmis au format excel, aux adresses suivantes [m.jeannin@inao.gouv.fr](mailto:m.jeannin@inao.gouv.fr), [a.calabuig@inao.gouv.fr](mailto:a.calabuig@inao.gouv.fr) et [CONTROLESPARIS@inao.gouv.fr](mailto:CONTROLESPARIS@inao.gouv.fr).

Toute information manquante ou imprécise (en regard de la trame ci-après définie) dans le rapport constitue une non-conformité qui pourra être notifiée comme telle à l'organisme de contrôle, si nécessaire en dehors du cadre d'une évaluation technique sur place.

**2. Contenu du rapport**

Modèle de page de garde :

<p><b>RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE :</b>  <b>CONTROLE DE PRODUITS SOUS SIQO</b></p> <p><b>CERTIFICATION AGRICULTURE BIOLOGIQUE</b></p> <p><b>Période concernée : 1<sup>er</sup> Janvier - 31 Décembre de l'année 20....</b>          (désignée par le terme « année N » dans la suite du document)</p>
<p><b>Raison sociale de l'organisme de certification :</b></p> <p><b>Numéro de code de l'organisme : FR-BIO-....</b></p>
<p><b>Adresse du siège social :</b></p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
<p><b>N° de téléphone et adresse électronique :</b></p> <p>_____</p> <p>_____</p>
<p><b>Adresse et activité des établissements rattachés et des bureaux si leur adresse est différente de celle du siège social :</b></p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
<p><b>N° de téléphone et adresse électronique :</b></p> <p>_____</p> <p>_____</p>
<p><b>Portée de l'agrément (catégories de produits/activités concernées) :</b></p> <p>- _____</p> <p>- _____</p> <p>- _____</p> <p>- _____</p>
<p><b>Date d'échéance de l'agrément en cours :</b></p> <p>_____</p> <p>_____</p>
<p><b>Contacts pour l'INAO (liste des noms, téléphone et mail) :</b></p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
<p><b>Date et signature du représentant de l'organisme :</b></p> <p>_____</p> <p>_____</p>

**1. INFORMATIONS GENERALES**

**1.1. Autres activités exercées par l'organisme de contrôle**

*(A présenter par grandes catégories)*

**1.2. Nom permettant, le cas échéant, d'identifier l'organisme de contrôle, sur les étiquettes des produits, ainsi que l'éventuelle marque de certification ou signe distinct matérialisant sa certification**

**1.3. Organisation**

- Organigramme général, nom et coordonnées du responsable de l'organisme
- Liste des membres du Comité de certification, avec indication de leurs activités professionnelles, et leurs structures d'appartenance.
- Calendrier des réunions du Comité de certification, avec relevé des principales décisions

**1.4. Liste nominative des personnels affectés aux missions de contrôle et de certification**

NOM et prénom	Statut (salarié permanent ou temporaire)	Niveau de formation	Fonction(s) dans l'organisme

- Nombre de contrôleurs (en Equivalent Temps Plein) :
- Nombre de personnes en charge de la certification (en Equivalent Temps Plein) :
- Autres personnel (support) (en Equivalent Temps Plein) :
- Nombre moyen et maximum de contrôles (tous types confondus) par contrôleur et par an :
  - Moyen :
  - Maximum :

**1.5. Liste des sous-traitants auxquels l'organisme a eu recours sur l'année (laboratoires, organismes de contrôle, auditeurs), avec indication de la nature de la sous-traitance et la date de signature du contrat/convention**

Nom / raison sociale du sous-traitant	Nature de la sous-traitance (analyses de laboratoires, contrôles...)	Types d'analyses (pour les laboratoires), types d'opérateurs (pour les contrôles)	Date de prise d'effet de la sous-traitance (*)

(\*) si la sous-traitance était déjà effective au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N, mentionner « effective au 1<sup>er</sup> janvier »

**1.6. Compte de résultats du dernier exercice et budget prévisionnel du prochain exercice**

- Chiffre d'affaires pour la catégorie AB : .....

- Prix moyen d'un contrôle par catégorie d'activité

Catégories d'activité	Prix moyen par contrôle ou par opérateur ou autre* (préciser le critère retenu)
Production	
Préparation	
Distribution et activités autre que la production et la préparation	

\* préciser la méthode de calcul sous le tableau

**2. DEFINITIONS ET DONNEES PRELIMINAIRES**

- **Contrôles physiques par sondage** : il s'agit des « visites de contrôle par sondage », réalisées sur la base d'une évaluation générale du risque de manquement, prévues à l'article 65.4 du R(CE) n°889/2008. Ces contrôles comprennent :

- les contrôles physiques par sondage réalisés sur le site principal,
- les contrôles physiques par sondage réalisés sur les seconds sites et chez les sous-traitants inclus dans le périmètre de contrôle du donneur d'ordre,
- les contrôles supplémentaires diligentés dans le but de vérifier le retour à la conformité d'un opérateur ;

**Références des plans de contrôle utilisés dans l'année et des catégories d'agrément correspondantes**

Version(s) du (ou des) PC	Date(s) d'approbation par l'INAO	Catégories d'agréments

**3. REALISATION DES CONTROLES AU COURS DE L'ANNEE N**

**Contrôles inopinés**

Nombre total de contrôles physiques complet annuel et par sondage réalisés au titre des articles 65.1 (complet annuel) et 65.4 (par sondage) du RCE n° 889/2008 : .....

Nombre de contrôles inopinés : .....

**4. STRATEGIE ANALYTIQUE CONDUITE SUR L'ANNEE N**

Le tableau à compléter doit comporter les colonnes suivantes (il est disponible au format xls au lien suivant : <https://extranet.inao.gouv.fr/fichier/TAB-CIRC-2022-01-RAA-AB.xlsx>)

Colonne	Titre	Information demandée	Obligatoire
A	N° échantillon	indiquer un numéro pour chaque échantillon/lot/produit analysé	NON
B*	Code de l'OC		OUI
C	Date de prélèvement	indiquer la date du prélèvement	OUI
D*	Produit	indiquer le produit analysé	OUI
E	Transformés	oui/non (préciser si le produit analysé est transformé)	
F*	Opérateur	Préciser le nom de l'opérateur ou le numéro Agence Bio ou le code interne de l'opérateur	OUI
G	Type d'échantillon	Indiquer s'il s'agit d'un prélèvement suite à une analyse de risque, un soupçon, ou si autre préciser	
H*	Substance	Indiquer le nom de la substance active retrouvée ou rien si l'analyse est négative	OUI
I*	Résultat	Si quantifié alors résultat en mg/kg, si détecté mais non quantifié indiqué <LOQ, si négatif ne rien indiquer	OUI
J	Dépassement LMR	oui/non	
K*	Enquête	oui/non	OUI
L*	Conclusions	Conforme/non conforme	OUI
M*	Origine	Préciser si l'origine de la contamination a été trouvée et si oui laquelle	OUI
N*	Mesures prises	Reprendre les mesures du catalogue national de traitement des manquements	OUI

**5. DEROGATIONS ACCORDEES PAR L'ORGANISME CERTIFICATEUR**

Type de dérogation (en référence au règlement R(CE) n°889/2008 modifié)	Nombre de dérogations « unitaires » demandées à l'OC	Nombre de dérogations « unitaires » accordées par l'OC
Article 9.4		
Article 18.1		
Article 36.2		
Article 36.3		
Article 45		

**6. RAPPORTS AVEC LES AUTRES ADMINISTRATIONS CHARGEES D'ACTIVITES  
DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

Il sera présenté les principaux échanges d'information en la matière (notamment les cas de demandes de transmission d'éléments).

La Directrice de l'INAO

Marie GUITTARD



**ANNEXE 1**

Il est demandé à l'organisme certificateur de renseigner le tableau suivant, en respectant strictement le formalisme. Sous ce tableau, issu de l'annexe XIII quater du RCE n° 889/2008, figurent des précisions importantes relatives à la définition des données à intégrer.

Indiquer entre parenthèse les prélèvements effectués l'année N pour le compte de l'année N-1.

Précisions sur les catégories d'opérateurs :

Producteurs agricoles : Les producteurs agricoles incluent uniquement les producteurs agricoles, les producteurs qui sont également transformateurs, les producteurs qui sont également importateurs, les autres producteurs mixtes non classés ailleurs (n.c.a.). Il s'agit de tous les opérateurs qui ont une activité de production primaire (hors aquaculture). (y compris les productions sous CCF).

Unités de production d'animaux d'aquaculture : Tous les opérateurs qui élèvent des animaux d'aquaculture.

Transformateurs incluent uniquement les transformateurs, les transformateurs qui sont également importateurs, les autres transformateurs mixtes n.c.a.

Importateurs : tous les opérateurs qui ont une activité d'importation et qui ne sont pas déjà classés dans les catégories : producteurs agricoles, unités de production d'animaux d'aquaculture, transformateurs.

Autre opérateurs : tous les opérateurs qui ne sont pas classés dans les autres catégories et opérateurs exerçant une activité de restauration commerciale hors foyer en agriculture biologique.

- La notion d'opérateur « enregistré » est à considérer comme renvoyant à la notion d'opérateur habilité ; Il s'agit des opérateurs habilités au 1/1/N auquel s'ajoute les opérateurs habilités entre le 1/1/N et le 31/12/N. Attention, un opérateur ne peut être comptabilisé que dans une seule catégorie. Les seconds sites et les sous-traitants non certifiés en leur nom ne sont pas comptabilisés. Les opérateurs suspendus sont comptabilisés car toujours habilités.

**Tableau :**

Numéro de code de l'organisme de contrôle	Nombre d'opérateurs enregistrés						Nombre d'échantillons analysés						Nombre d'échantillons indiquant une violation du règlement (CE) n° 834/2007 et du règlement (CE) n°1235/2008					
	Producteurs agricoles	Unités de production d'animaux d'aquaculture	Transformateurs	Importateurs	Exportateurs	Autres opérateurs	Producteurs agricoles	Unités de production d'animaux d'aquaculture	Transformateurs	Importateurs	Exportateurs	Autres opérateurs	Producteurs agricoles	Unités de production d'animaux d'aquaculture	Transformateurs	Importateurs	Exportateurs	Autres opérateurs
FR-BIO-...																		

**Précision importante :**

Il s'agit du nombre de prélèvements analysés. Les échantillons analysés plusieurs fois (par exemple : contre analyse, analyse PPP et OGM) sont comptabilisés une fois. Les lots prélevés en plusieurs échantillons sont comptabilisés une fois.

Seuls les résultats d'analyses ayant abouti à une mesure de type : DL, DPA, SPC, SH, RH sont à considérer comme indiquant une « violation » des règlements.